



SAUJON

Dynamisme et Equilibre

**CONSEIL MUNICIPAL DU
16 FEVRIER 2017 à 18h30**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS : A l'ouverture de la séance : 20 Conseillers Municipaux

Départ d'un Conseiller Municipal à 19h25

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Madame ISNARD représentée par Madame PREVOT

Monsieur ARCHAMBEAU représenté par Madame ADOLPHE

Monsieur CHARBEAU représenté par Madame RENOULEAU

Madame JUAN représentée par Madame GUITARD

Madame TOURNEUR représentée par Monsieur TONNAY

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur RIVIERE

Mesdames SALVY – BARRAU – COSSON

EST EGALEMENT PRESENTE :

Madame BOTTON, Attaché Territorial

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Laure BESSON

Après avoir été informé :

- de l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet « Bassin de la Seudre » et d'une stratégie de protection visant à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires face aux phénomènes naturels prévisibles d'inondations,
- qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la prévention des inondations sera une compétence intercommunale impliquant la gestion des ouvrages de protection contre les inondations,
- du coût de l'ouvrage proposé sur la Commune,

le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le principe de protection des personnes et des biens sur la commune de Saujon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 37.

Saujon, le 17 février 2017

Le Maire,



P. FERCHAUD